

Réponse du Collectif 3R au communiqué du Syctom

mesures de surveillance et niveau de transparence souhaités

version du 09/02/2022

Le SYCTOM a répondu au communiqué de presse du Collectif 3R par un [communiqué](#).

Le SYCTOM rappelle les mesures de surveillance de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII, dont le Collectif 3R prend connaissance chaque année depuis plus de 10 ans, et a bien analysé les limites avant de commanditer la fondation ToxicoWatch.

Loin de reconnaître la gravité de la situation, cette déclaration du SYCTOM tend à faire croire que tout serait normal et que l'étude ToxicoWatch présenterait des biais et lacunes.

Ci-dessous nos réponses et les questions que nous posons en retour, dont la première : **comment se fait-il qu'aucune des campagnes de mesure menées jusqu'à présent par SUEZ et le SYCTOM n'ait permis de sonner plus tôt l'alerte quant à la contamination importante de l'environnement autour de l'usine par les dioxines ?**

La quasi-totalité des échantillons collectés lors de notre campagne (réalisée avec de petits moyens) se révèlent contaminés à des taux largement supérieurs aux valeurs réglementaires sanitaires et aux valeurs observées en Europe dans des environnements comparables autour d'incinérateurs de déchets.

Le SYCTOM écrit : *"des prélèvements de mousses et de lichens sont effectués dans l'environnement de l'UVE et sur des points témoins. Les concentrations mesurées sur les prélèvements de mousse indiquent des valeurs comprises entre 0,27 et 0,61 pg OMS-TEQ/g de matière sèche pour une valeur seuil fixée par le prestataire à 2 pg OMS-TEQ/g de matière sèche sur la base de son retour d'expérience. Il n'existe pas de seuil réglementaire."*

Cette explication illustre le biais méthodologique qui pourraient expliquer l'incapacité de ces campagnes de mesures SUEZ/SYCTOM à détecter effectivement des dioxines.

Pour le Collectif 3R, le SYCTOM et son sous-traitant SUEZ ne sont pas réellement transparents, en particulier s'agissant des dioxines. En effet :

- Les mesures relèvent de l'**auto-surveillance** : elles sont faites par SUEZ et ses prestataires ;
- **Le Collectif 3R demande que soient rendus publics :**
 - **tous les protocoles scientifiques utilisés, dont la justification des sites retenus** pour les analyses de retombées atmosphériques et de biosurveillance, la [réglementation en vigueur](#) précisant que *"Les mesures doivent être réalisées en des lieux où l'impact de l'installation est supposé être le plus important"* ;
 - **la documentation sur les appareils de mesures utilisés** (préleveurs sur les cheminées) ;
 - **les références** complètes scientifiques utilisées pour les valeurs dites "de référence" ou "ubiquitaires" ;
 - **la justification des protocoles scientifiques utilisés** (les plus à jour, évalués par des pairs, n'induisant pas une minoration des résultats...) ;
 - **la description des prélèvements réalisés** (photos des prélèvements) et la façon dont les échantillons sont préparés pour les analyses en laboratoire (lavage, séchage, mélange...)

- **les résultats bruts des analyses de laboratoires** datés et signés (et non uniquement les moyennes ou valeurs recalculées) ;
- **s’agissant des préleveurs en continu sur les cheminées (appareil AMESA), les résultats détaillés par tranches de 10 et 30 minutes incluant les dates et heures des phases sensibles d’arrêts et de redémarrages.** Cette information est cruciale, une panne de quelques minutes pouvant suffire à émettre des quantités considérables de polluants qui persisteront dans l’environnement pour plusieurs décennies (cf. catastrophe de Seveso).

Ce qui est mis à disposition du public actuellement chaque année [sur le site de SUEZ](#) :

- un “dossier d’information du public”
- les valeurs moyennes journalières des polluants pour lesquels c’est une obligation réglementaire (ex : oxydes d’azote, acide chlorhydrique...). Les valeurs moyennes sur 10 et 30 minutes, bien qu’obligatoires pour ces polluants avec des limites réglementaires à respecter, ne sont pas rendues publiques. Pour les dioxines, aucune valeur sur 10 et 30 minutes, ni même journalière, n’est rendue publique (et certes la réglementation ne le demande pas).

Le Collectif 3R produit en annexe de la présente note 7 exemples de manque de transparence :

- 1 : sur le calcul du “niveau de performance annuel” (dioxines chlorées)
- 2 : sur les mesures en continu (dioxines chlorées)
- 3 : sur les mesures trimestrielles (dioxines chlorées)
- 4 : sur les mesures pendant les phases d’arrêt et de redémarrage
- 5 : sur les mesures trimestrielles (dioxines bromées)
- 6 : sur la surveillance des retombées atmosphériques (jauges Owen)
- 7 : sur la biosurveillance sur les mousses

Le Collectif 3R réagit en outre à **4 remarques spécifiques du SYCTOM.**

Sur l’absence de “points témoins” dans les sites analysés par ToxicoWatch

Paris et la proche couronne sont un milieu urbain dense et singulièrement bien servi en sources de pollution diverses (périphérique, autoroutes, incinérateurs d’Ivry-Paris XIII, de Créteil, d’Issy-les-Moulineaux, de St-Ouen...).

Trouver des sites témoins urbains non pollués n’est pas tâche aisée.

C’est pourquoi ToxicoWatch a comparé les données recueillies dans un rayon de 2km autour de l’incinérateur d’Ivry-Paris XIII avec les références suivantes :

- concernant les oeufs : des oeufs de supermarché issues de poules non élevées en plein air, et ce bien que nous condamnons ces pratiques d’élevage industriels, qui ont toutefois le mérite de préserver les poules de la contamination aux dioxines par les retombées atmosphériques et le sol ;
- concernant les mousses et les végétaux : les références relevées en Espagne et confirmées par la littérature scientifique (citée dans le rapport de ToxicoWatch), indiquent que les valeurs de référence sont en-dessous de la limite de détection, c’est-à-dire qu’il n’y a pratiquement pas de dioxines.

Sur les profils similaires de dioxines dans les oeufs et dans les cheminées d’incinérateurs

Le SYCTOM signale que *“La proportion des différentes dioxines retrouvée dans les oeufs est comparée à la signature de l’usine d’Harlingen aux Pays-Bas et non à celle de l’usine d’Ivry, ne*

permettant pas d'établir avec toute la rigueur scientifique nécessaire, un lien entre la contamination des œufs et les rejets du Syctom.”

Le Collectif 3R aimerait précisément, **disposer des analyses brutes de laboratoires des dioxines prélevées en continu sur les cheminées de l'incinérateur**, comme dans l'exemple ci-dessous :

Test results

CY107 Method	PCDD/F – 17 congenères – émission (EN 1948) (*) (#) EN 1948, GLS DF 100, HRMS				
2,3,7,8-TetraCDD	0,00558	ng/m	2,3,7,8-TetraCDF	0,0429	ng/m ³
1,2,3,7,8-PentaCDD	0,0466	ng/m	1,2,3,7,8-PentaCDF	0,0590	ng/m ³
1,2,3,4,7,8-HexaCDD	0,0628	ng/m	2,3,4,7,8-PentaCDF	0,125	ng/m ³
1,2,3,6,7,8-HexaCDD	0,117	ng/m	1,2,3,4,7,8-HexaCDF	0,0779	ng/m ³
1,2,3,7,8,9-HexaCDD	0,0579	ng/m	1,2,3,6,7,8-HexaCDF	0,101	ng/m ³
1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDD	0,512	ng/m	1,2,3,7,8,9-HexaCDF	< 0,0440	ng/m ³
OctaCDD	0,324	ng/m	2,3,4,6,7,8-HexaCDF	0,101	ng/m ³
			1,2,3,4,6,7,8-HeptaCDF	0,171	ng/m ³
			1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	0,0394	ng/m ³
			OctaCDF	0,0428	ng/m ³
			WHO(1998)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	0,181	ng/m ³
			WHO(1998)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0,185	ng/m ³
			WHO(2005)-PCDD/F TEQ (lower-bound)	0,155	ng/m ³
			WHO(2005)-PCDD/F TEQ (upper-bound)	0,159	ng/m ³
			I-TEQ (NATO/CCMS) (lower-bound)	0,158	ng/m ³
			I-TEQ (NATO/CCMS) (upper-bound)	0,162	ng/m ³
			RR 13C12-1,2,3,7,8-PentaCDF	75,6	%
			RR 13C12-1,2,3,7,8,9-HexaCDF	93,8	%
			RR 13C12-1,2,3,4,7,8,9-HeptaCDF	115	%

Sur les sources diffuses de dioxines (brûlages de déchets verts, de câbles...)

Le SYCTOM cite une étude d'AIRPARIF (2018). Cette étude, financée par le SYCTOM, est évoquée dans le rapport de ToxicoWatch. AIRPARIF ne fait que “supposer” l'existence de brûlages non contrôlés sans en attester la réalité (ces pratiques sont illégales). **A côté de ces supposées sources diffuses, dont on ne connaît ni la fréquence ni les volumes, l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII est une source massive et continue depuis 1969 avec 700 000 tonnes de déchets incinérés par an, contenant toutes sortes de substances dangereuses, à défaut d'un tri à la source efficace** (faibles performances de l'Île-de-France en matière de tri des plastiques, des déchets électriques et électroniques et des déchets dangereux diffus notamment).

[Une étude de l'INERIS \(2019\)](#) a comparé les émissions de dioxines bromées lors de la combustion notamment de véhicules usagés, de câbles électriques, de déchets d'équipements, et de “Combustibles solides de récupération” (= typiquement les déchets entrant dans les incinérateurs). Il en ressort que ces derniers sont fortement émetteurs de dioxines bromées et de PCB “dioxin-like”.

Sur la non-comparabilité des résultats obtenus sur les dioxines dans les mousses

ToxicoWatch a mesuré les dioxines en picogrammes équivalent TCDD par gramme de produit, avec la méthode biologique DR CALUX. Le Syctom a mesuré les dioxines en picogramme TEQ par gramme de produit.

ToxicoWatch mesure toutes les substances liées aux dioxines, y compris les dioxines bromées et les PCB “dioxin-like”. Cette méthode apporte davantage de robustesse par rapport aux mesures chimiques GC-MS, dont l'avantage est toutefois de déterminer les profils des congénères.

C'est pourquoi le Collectif 3R demande à avoir accès aux rapports bruts d'analyse du SYCTOM pour pouvoir établir une comparaison rigoureuse, ainsi que les détails des prélèvements et de préparation des échantillons de mousses (lavage, séchage, mélange, solvants utilisés...).

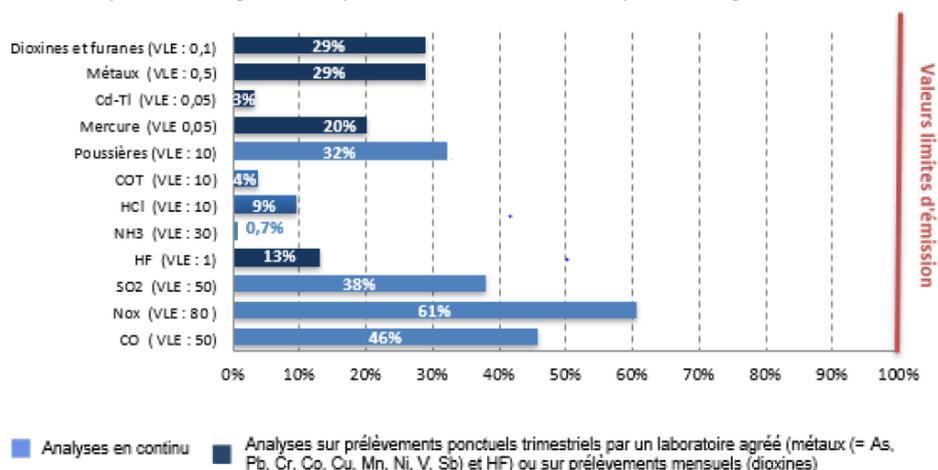
7 exemples de manque de transparence dans le “dossier d’information du public” 2020 publié par SUEZ et le SYCTOM

Exemple 1 : manque de transparence sur le calcul du “niveau de performance annuel” (dioxines chorées)

Le chiffre de 29% de concentrations de dioxines et furanes par rapport à la valeur limite réglementaire semble calculé à partir de la “moyenne des moyennes” des prélèvements mensuels ? (cf. exemple 2)

Niveau de performance du traitement des rejets atmosphériques

Positionnement des concentrations moyennes annuelles au regard des seuils réglementaires (valeurs limites journalières imposées par l’arrêté préfectoral d’autorisation d’exploiter du 24 juin 2004)
Les VLE sont exprimées en mg/Nm³ sauf pour les dioxines et furanes exprimés en ng I-TEQ/Nm³



Source : SUEZ, 2021, dossier d’information du public, page 1

Exemple 2 : manque de transparence sur les mesures continues (dioxines chlorées)

Conformément à la réglementation, le Syctom a équipé l’installation d’instruments de mesures (analyseurs) permettant de contrôler en continu sur chaque conduit de cheminée les teneurs en poussières, acide chlorhydrique, dioxyde de soufre, oxydes d’azote, monoxyde de carbone, carbone organique total et en ammoniac.

En complément de cette instrumentation, et pour répondre aux exigences de l’arrêté préfectoral du 26 décembre 2005, des préleveurs en continu de dioxines et furanes ont été installés sur chaque cheminée. Ce matériel permet, après analyses en laboratoire, d’établir les concentrations moyennées sur quatre semaines et les flux de ces polluants émis par chaque ligne d’incinération. En 2020, les analyses en laboratoire ont été réalisées par le groupe CARSO sous-traitante de la société SOCOR Air.

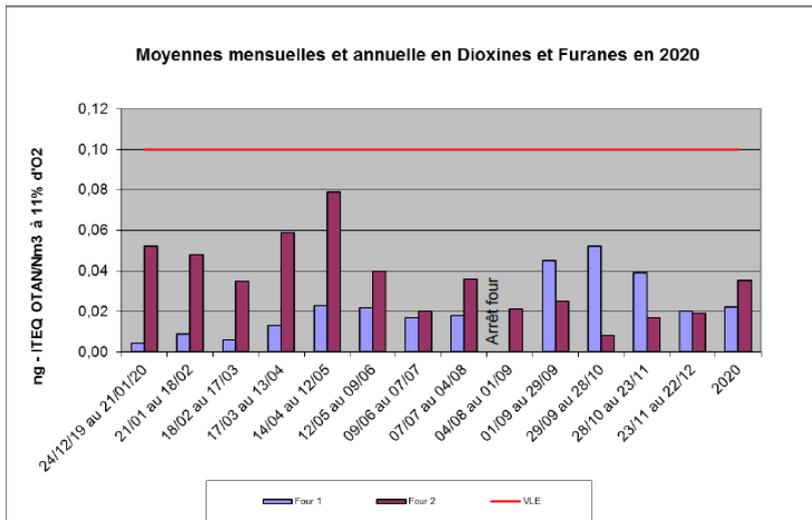
SUEZ/le SYCTOM ne fournissent pas :

- La description du protocole de mesure,
- la description du fonctionnement de l'appareil de mesure (préleveurs en continu sur chaque cheminée),
- les résultats bruts des analyses des laboratoires CARSO/SOCOR Air.

La seule information fournie sont des moyennes mensuelles.

Contrôle en semi-continu des dioxines et furanes chlorés

Les valeurs de 2020, obtenues à partir des prélèvements en semi-continu réalisés sur des périodes de 28 jours, sont toutes inférieures à la valeur limite d'émission (VLE) de 0,1 ng ITEQ OTAN/Nm³ à 11 % d'O₂ sur gaz sec.



Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 43

Voici un relevé de fonctionnement d'un appareil de mesure en continu de type AMESA comme celui sur les cheminées de l'incinérateur de Harlingen (Pays Bas) analysé par ToxicoWatch :

REC OMRIN - HARLINGEN - NL

Events during measurement 13:

File ident: Amesa_860241-P86.020.1-03.02.2016-10:35
Cartridge box no. 1 - REC OMRIN Measurement no. 3

Start: 1.10.2015/11:08 End: 29.10.2015/10:36

Measurement durationMDurat: 666:54 h:min

Sample gas volume norm mass flow meter TGVN MDM: 424,454 m³

Sample gas volume norm gasmeter TGVN GU: 423,005 m³

Condensate volume of sampling CONVOL: 59,80 l

Operating density factor BDFAKT: 0,727

Mean H2O in flue gas MH2O: 141,4 g/m³

Mean O2 MO2: 9,2 %

Mean CO2 MCO2: 8,5 %

Mean PSTATMPSTAT: 1016,8 hPa

Mean TRG MTRG: 162,1 °C

Mean vH MVH: 16,71 m/s

Substitutes: ...O2.CO2.....

Last parameter access time PARAMACTIME: 29.10.2015/10:33

01-10-15/11:08 X No fire No fire

01-10-15/11:29 X _ Break terminated FA time: 0:21:53

01-10-15/11:33 L Start of period

01-10-15/11:33 X No fire No fire

01-10-15/11:45 X _ Break terminated FA time: 0:12:25

01-10-15/11:48 L Start of period

01-10-15/11:48 X No fire No fire

01-10-15/12:06 X _ Break terminated FA time: 0:18:31

01-10-15/12:09 L Start of period

01-10-15/16:02 X No fire No fire

01-10-15/19:31 X _ Break terminated FA time: 3:29:01

01-10-15/19:34 L Start of period

29-10-15/10:34 X _ Manual command

FA events during measurement: 4

Total FA time: 4:21 h:min

Total Fire on time : 667:06 h:min

Source : *ToxicoWatch*

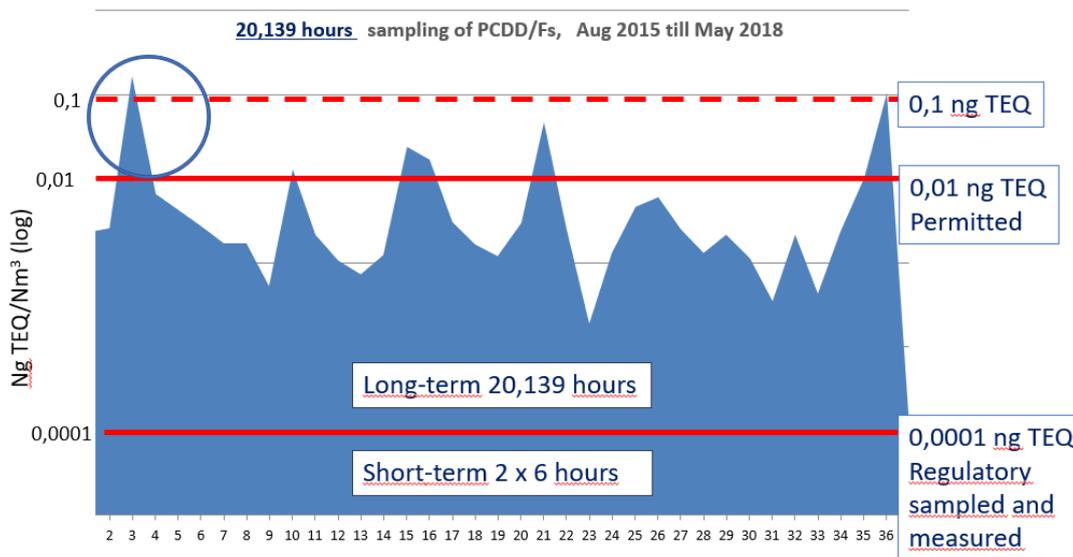
Les rapports détaillés des mesures en continu permettent de suivre, par tranches de 10 minutes, les émissions en fonctionnement normal (colonne de droite) et en fonctionnement anormal pendant les pannes, arrêts et redémarrage (colonne de gauche) :

Sampling OFF		Sampling ON	
01/10/2015 16:40:00.025 - 01/10/2015 16:50:00.025	4707,64 mg/Nm ³	Normal: < >1 mg/Nm³	
01/10/2015 16:50:00.025 - 01/10/2015 17:00:00.025	3935,99 mg/Nm ³		
01/10/2015 17:00:00.025 - 01/10/2015 17:10:00.025	7562,18 mg/Nm ³		
01/10/2015 17:10:00.025 - 01/10/2015 17:20:00.025	10497,60 mg/Nm ³		
01/10/2015 17:20:00.025 - 01/10/2015 17:30:00.025	9397,38 mg/Nm ³		
01/10/2015 17:30:00.025 - 01/10/2015 17:40:00.025	804,21 mg/Nm ³		
01/10/2015 17:40:00.025 - 01/10/2015 17:50:00.025	1688,96 mg/Nm ³		
01/10/2015 17:50:00.025 - 01/10/2015 18:00:00.025	47793,82 mg/Nm ³		
01/10/2015 18:00:00.025 - 01/10/2015 18:10:00.025	36729,41 mg/Nm ³		
01/10/2015 18:10:00.025 - 01/10/2015 18:20:00.025	12346,03 mg/Nm ³		
01/10/2015 18:20:00.025 - 01/10/2015 18:30:00.025	1135,75 mg/Nm ³		
01/10/2015 18:30:00.025 - 01/10/2015 18:40:00.025	300,08 mg/Nm ³		
01/10/2015 18:40:00.025 - 01/10/2015 18:50:00.025	804,03 mg/Nm ³		
01/10/2015 18:50:00.025 - 01/10/2015 19:00:00.025	7006,38 mg/Nm ³		
01/10/2015 19:00:00.025 - 01/10/2015 19:10:00.025	14302,79 mg/Nm ³		
01/10/2015 19:10:00.025 - 01/10/2015 19:20:00.025	14817,64 mg/Nm ³		
01/10/2015 19:20:00.025 - 01/10/2015 19:30:00.025	531,92 mg/Nm ³		
01/10/2015 19:30:00.025 - 01/10/2015 19:40:00.025	5,92 mg/Nm ³		
01/10/2015 19:40:00.025 - 01/10/2015 19:50:00.025	16,69 mg/Nm ³		
01/10/2015 19:50:00.025 - 01/10/2015 20:00:00.025	12,32 mg/Nm ³		
01/10/2015 20:00:00.025 - 01/10/2015 20:10:00.025	8,14 mg/Nm ³		

Time	WAVg	EngUnit
01/10/2015 00:00:00.025 - 01/10/2015 00:10:00.025		0,96 mg/Nm ³
01/10/2015 00:10:00.025 - 01/10/2015 00:20:00.025		0,97 mg/Nm ³
01/10/2015 00:20:00.025 - 01/10/2015 00:30:00.025		0,79 mg/Nm ³

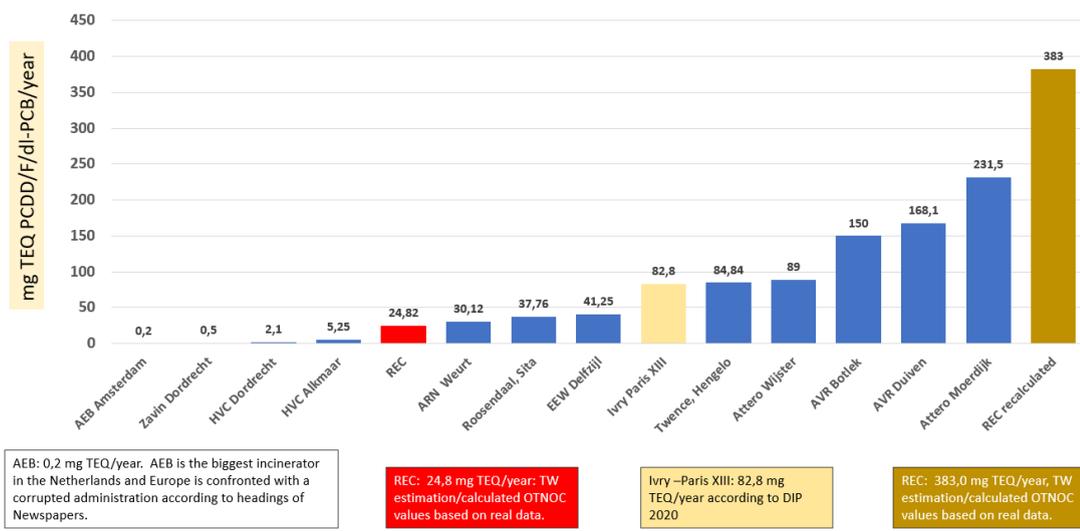
Source : *ToxicoWatch*

Il est alors possible de visualiser des pics d'émissions incluant les phases d'arrêt et de démarrage.



Source : *ToxicoWatch*

Au final, les émissions de dioxines **recalculées sur la base des mesures en continu**, et non sur des moyennes, **augmentent d'un facteur 15 les émissions annuelles en volume de l'incinérateur de Harlingen (Pays Bas)** : barre jaune foncé et barre rouge.



Source : *ToxicoWatch*

Exemple 3 : manque de transparence sur les mesures trimestrielles (dioxines chlorées)

Quatre campagnes de mesures sont de plus effectuées chaque année par des organismes accrédités extérieurs, portant sur l'ensemble des polluants évoqués précédemment ainsi que sur les émissions de métaux et d'acide fluorhydrique. Rappelons que la réglementation n'en impose que deux par an.

Sur les quatre campagnes de l'année 2020, deux ont été confiées par la société Ivry Paris XIII à BUREAU VERITAS (accréditation COFRAC n°1-6256). Les deux autres ont été confiées à l'APAVE (accréditation COFRAC N° 1-1975).

Source : *SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 55*

SUEZ/le SYCTOM ne fournissent pas :

- **La description du protocole de mesure,**
- **les résultats bruts des laboratoires accrédités BUREAU VERITAS et APAVE.**

La seule information fournie sont des mesures ponctuelles trimestrielles.

CONCENTRATIONS DES DIOXINES ET FURANES EN 2020 Teneur en ng (*) ITEQ OTAN (**) /Nm³ à 11 % d'O₂ sur gaz sec

	Ligne 1	Ligne 2	Valeur limite depuis le 28 décembre 2005
1 ^{ère} campagne Mai	0,02	0,01	0,1
2 ^{ème} campagne Juillet	0,06	0,18	
3 ^{ème} campagne Septembre	0,01	0,02	
4 ^{ème} campagne Décembre	0,02	0,03	
Moyenne annuelle	0,03	0,06	

(*) ng = nanogramme, soit un millième de millionième de gramme (**) iTEQ = équivalence de toxicité

Source: *SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 42*

En commentaire sur le dépassement de la valeur limite en juillet 2020 sur la ligne 2, SUEZ indique "mesure réalisée peu de temps après un redémarrage de la ligne et dépassement non confirmé par la mesure en semi-continu".

Les tableaux en annexe n'apportent aucun complément si ce n'est une décimale supplémentaire...

Résultats des campagnes de mesure effectuées trimestriellement par des organismes extérieurs

BILAN 2020 - LIGNE 1

ORGANISME	Unité	Bureau Véritas	APAVE	Bureau Véritas	APAVE			
Date des contrôles		mai-20	juil.-20	sept.-20	déc.-20	Moyenne	VLE 30 mn	VLE jour

(...)

Dioxines et furanes	ng I-TEQ NATO/Nm ^{3 (*)}	0,017	0,063	0,011	0,024	0,029	0,1 (***)	
---------------------	--------------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-----------	--

(*) concentration à 11% d'O2 sur gaz sec

(**) Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V

(***) VLE (Valeur Limite des Emissions) sur prélèvement moyen d'une demi-heure au minimum et de huit heures au maximum

(****) VLE sur prélèvement moyen de six heures au minimum et de huit heures au maximum

Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 110

Résultats des campagnes de mesure effectuées trimestriellement par des organismes extérieurs

BILAN 2020 - LIGNE 2

ORGANISME	Unité	Bureau Véritas	APAVE	Bureau Véritas	APAVE		
Date des contrôles		mai-20	juil.-20	sept.-20	déc.-20	Moyenne	VLE

(...)

Dioxines et furanes	ng/Nm ^{3 (*)}	0,013	0,182	0,023	0,028	0,061	0,1 (***)
---------------------	------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-----------

(*) concentration à 11% d'O2 sur gaz sec

(**) Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V

(***) VLE (Valeur Limite des Emissions) sur prélèvement moyen d'une demi-heure au minimum et de huit heures au maximum

(****) VLE sur prélèvement moyen de six heures au minimum et de huit heures au maximum

Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 111

BILAN 2020 LIGNES 1 et 2

LIGNE		1	2	1 et 2
	Unité	Moyenne	Moyenne	Moyenne

(...)

Dioxines et furanes	ng/Nm ^{3 (*)}	0,029	0,061	0,0451
---------------------	------------------------	-------	-------	--------

(*) concentration à 11% d'O2 sur gaz sec

Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 112

Exemple 4 : manque de transparence sur les mesures pendant les phases d'arrêt et de redémarrage

Cette donnée essentielle est résumée à une simple moyenne annuelle concernant les dioxines et furanes.

Tableau de synthèse des moyennes des campagnes de mesures lors des phases transitoires d'arrêts et démarrages :

➤ Phases transitoires de démarrages :

Synthèse des moyennes des concentrations en polluants lors des analyses des démarrages au bois de 2016 à 2020						
Polluant mesuré	Unité	Bois 2016	Bois 2017	Bois 2018	Bois 2019	Bois 2020

(...)

Dioxines et furanes						
Dioxines		0,0085	0,0252	0,0140	0,0181	0,0347
PCB	ng I-TEQ/Nm ³	**	0,0052	0,0046	0,0041	0,0076

(...)

➤ Phases transitoires d'arrêts :

Synthèse des moyennes des concentrations en polluants lors des analyses des arrêts au bois de 2016 à 2020						
Polluant mesuré	Unité	Moyennes des arrêts 2016	Moyennes des arrêts 2017	Moyennes des arrêts 2018	Moyennes des arrêts 2019	Moyennes des arrêts 2020

(...)

Dioxines et furanes						
Dioxines	ng/Nm ³	0,051	0,008	0,018	0,105	0,022
PCB	ng/Nm ³	**	0,001	0,0012	0,0185	0,0027

Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 113

Exemple 5 : manque de transparence sur les mesures trimestrielles (dioxines bromées)

De même que pour les dioxines et furanes chlorées, il manque :

- La description du protocole de mesure,
- les résultats bruts des laboratoires accrédités BUREAU VERITAS et APAVE.

Un inquiétant niveau (0,139 nb ITEQ OTAN / Nm³) est commenté par un lapidaire "validité de ces mesures inhabituelles non confirmée par le laboratoire".

5.1.2.2. Contrôles des émissions de dioxines et de furanes bromés

Depuis le début de l'année 2018, à la demande de la ville d'Ivry-sur-Seine, des mesures de dioxines et furanes bromés (PBDD/F) sont réalisées à fréquence trimestrielle en plus des mesures de dioxines et furanes chlorés (PCDD/F). La mesure du 1^{er} trimestre n'a pas pu être réalisée à cause du confinement de la pandémie de Covid-19. Les résultats sont représentés sur le tableau ci-dessous.

Comme pour les PCDD/F, les concentrations en dioxines et furanes bromés sont exprimées en équivalent toxiques en supposant leur toxicité équivalente à leurs congénères chlorés. Cette analogie est prescrite par les services de l'Etat quand bien même il existe peu de documentation scientifique permettant de valider cette hypothèse.

En revanche, contrairement aux dioxines et furanes chlorés, **il n'existe pas de valeur limite d'émission pour les dioxines et furanes bromés**. Sur cette question, le Syctom a saisi l'État (ministères de la Santé et de l'Environnement) afin que des travaux scientifiques nécessaires soient lancés pour permettre d'accroître la connaissance sur le niveau de toxicité de ces produits.

CONCENTRATIONS DES DIOXINES ET FURANES BROMES EN 2020

Teneur en ng (*) ITEQ OTAN (**)/Nm³ à 11 % d'O₂ sur gaz sec

	Ligne 1	Ligne 2
1 ^{ère} campagne Mai	Non mesurée	Non mesurée
2 ^{ème} campagne Juillet	0,00325	0,139**
3 ^{ème} campagne Septembre	0	0
4 ^{ème} campagne Décembre	0	0
Moyenne annuelle	0,00010	0,046

* ng = nanogramme, soit un millième de millionième de gramme (**) ITEQ = équivalence de toxicité par équivalence aux dioxines et furanes chlorés

** Validité de ces mesures inhabituelles non confirmée par le laboratoire.

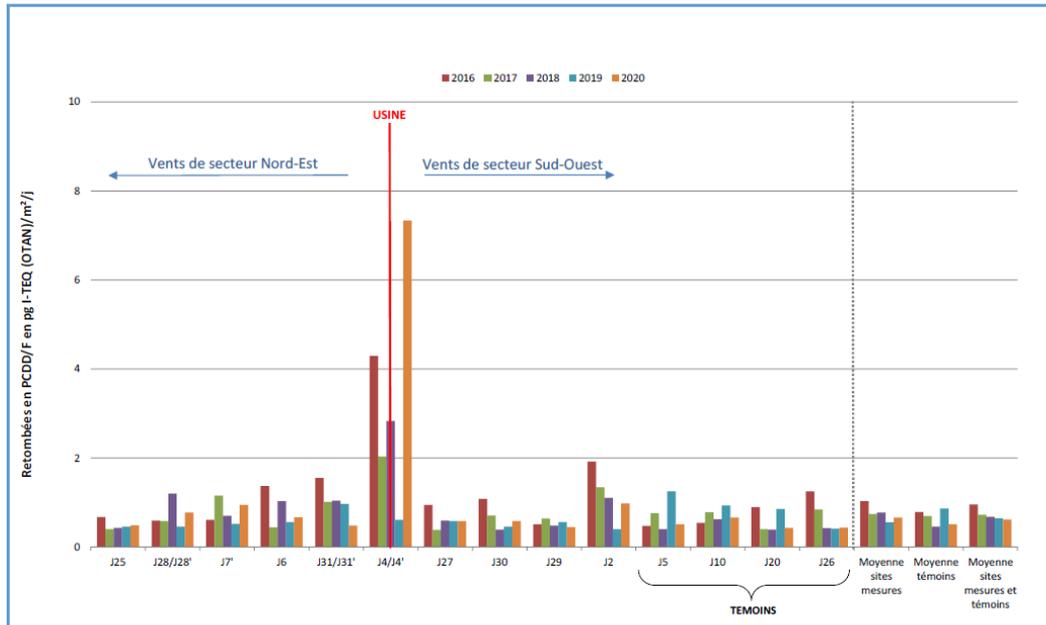
Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 43-44

Exemple 6 : manque de transparence sur la surveillance des retombées atmosphériques (jauges Owen)

SUEZ/le SYCTOM ne fournissent pas :

- la description du protocole de choix des sites (simple référence à un guide de l'Ineris, non reproduit) ;
- la distance des sites à l'incinérateur ;
- la description de la méthode de prélèvement ;
- la description de la méthode de préparation des échantillons ;
- les résultats bruts des analyses des laboratoires.

- Evolution des retombées en PCDD/F en pg I-TEQ (OTAN)/m²/j autour de l'UIOM d'Ivry-sur-Seine entre 2016 et 2020

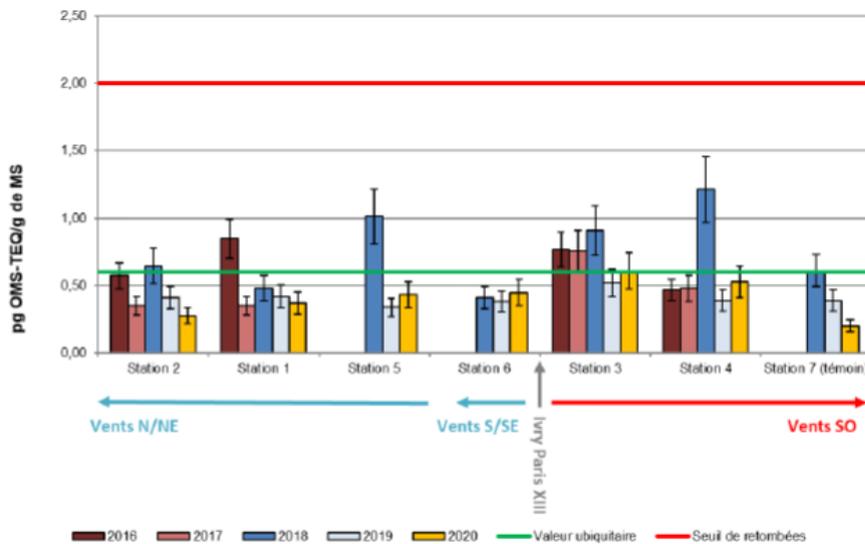


Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 124

Exemple 7 : manque de transparence sur la biosurveillance sur les mousses

SUEZ/le SYCTOM ne fournissent pas :

- la description du protocole de choix des sites (simple référence à un guide de l'Ineris) ;
 - la distance des sites à l'incinérateur ;
 - les références scientifiques de la "valeur ubiquitaire" élevée retenue ;
 - les photos des prélèvements et la méthode de préparation des échantillons (lavage, séchage, mélange, solvants utilisés...).
- Distribution des teneurs en dioxines/furanes (pg OMS-TEQ/g de matière sèche) dans les mousses prélevées depuis 2016.



Source : SUEZ, 2021, dossier d'information du public, page 124